

"32 SEQUOIA"
Société Civile Immobilière
Au capital de 30.489,80 €
Siège social 17 avenue Franklin Roosevelt
77210 AVON

R.C.S. : 423 831 635 RCS MELUN

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 18 mars, à 8 heures,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc APPFEL
co-gérant de la société.

Lequel déclare, posséder 100 parts numérotées de 1 à 100.

- Monsieur Eric APPFEL, associé et co-gérant possédant 1600 parts
numérotées de 101 à 1700.

- Madame Cristelle APPFEL, associée possédant 300 parts numérotées de
1701 à 2000.

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

1. Donation de parts par Monsieur Eric APPFEL à ses enfants
2. Formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la donation à intervenir suivant acte à
recevoir par Maître Marion LIBESSART, notaire à AVON par

Monsieur Eric Marc Georges Marcel APPFEL, avocat, demeurant à AVON
(77210), 17 avenue Franklin Roosevelt.

Né à UCCLE (BELGIQUE), le 20 mars 1964.

EA KA CH

Epoux en uniques noces de Madame Sylvie Corinne Catherine DEGEZELLE.

Monsieur et Madame APPFEL mariés à la Mairie de FLAGY (77940), le 18 septembre 1993, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Michel MORIN, Notaire à PARIS 16ème arrondissement, 28 Rue Scheffer, le 31 Août 1993, sans modification depuis.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

Au profit de ses deux enfants :

Monsieur Alexandre Eric Marc Yves APPFEL, ingénieur, demeurant à PARIS 14ème arrondissement (75014), 153 rue d'Alésia.

Né à RUEIL MALMAISON (92500), le 17 février 1995.

Epoux en uniques noces de Madame Noémie Anne PERROT.

Monsieur et Madame APPFEL mariés à la Mairie de AVON (77210), le 15 juin 2024, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jean-Michel HAUTEBAS, Notaire à AVON (77210), le 31 Mai 2024, sans modification depuis ainsi affirmé,.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

Fils du donateur.

Monsieur Rodolphe Sylvain François Jean APPFEL, avocat, demeurant à PARIS 9ème arrondissement (75009), 53 rue Condorcet.

Né à RUEIL MALMAISON (92500), le 11 août 1997.

Célibataire.

N'étant pas engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

Fils du donateur.

Consistant en la totalité en nue propriété, pour y réunir l'usufruit au décès du survivant du donateur ou de son conjoint, de ses

1600 parts, numérotées de 101 à 1700 pour une valeur unitaire de CENT SEIZE EUROS (116,00 €) chacune, de la société dénommée "32 SEQUOIA",

Les parties considèrent que l'immeuble social a une valeur de deux cent trente deux mille euros (232.000 €) et qu'en l'absence de passif social la valeur de chaque part est de trois cent euros (116 €).

Lesdites parts données évaluées en pleine propriété à CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (185.600,00 €).

Soit, compte tenu de l'âge du donateur, pour la nue-propriété donnée, QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS (92.800,00 €).

Dont la moitié est de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (46.400,00 €).

EA MA CH

Cette somme représente les droits de chacun des donataires dans la masse à partager.

LOT NUMERO 1 : Ce lot attribué à Alexandre APPFEL, qui accepte, est composé de :

- La nue-propriété de 800 parts numérotées de 101 à 900, pour y réunir l'usufruit au décès du survivant du donateur ou de son conjoint,
Pour son estimation à QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (46.400,00 €).

Soit, au total, la somme attribuée de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (46.400,00 €).

LOT NUMERO 2 : Ce lot attribué à Rodolphe APPFEL, qui accepte, est composé de :

- La nue-propriété de 800 parts numérotées de 901 à 1700, pour y réunir l'usufruit au décès du survivant du donateur ou de son conjoint,
Pour son estimation à QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (46.400,00 €).

Soit, au total, la somme attribuée de QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (46.400,00 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale indique que les formalités seront effectuées auprès du greffe de la situation de la société, soit MELUN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 8 heures 30,

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le gérant et les associés présents.

(Signature)

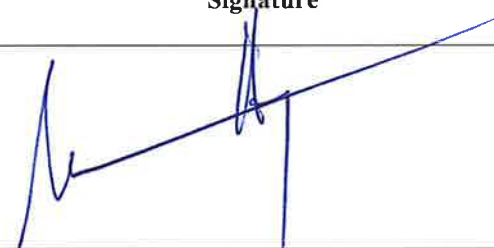
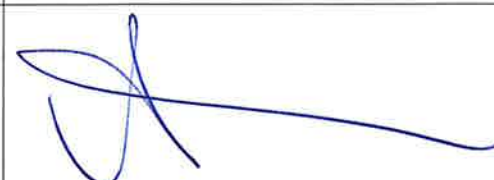


"32 SEQUOIA"
Société Civile Immobilière
Au capital de 30.489,80 €
Siège social 17 avenue Franklin Roosevelt
77210 AVON

R.C.S. : 423 831 635 RCS MELUN

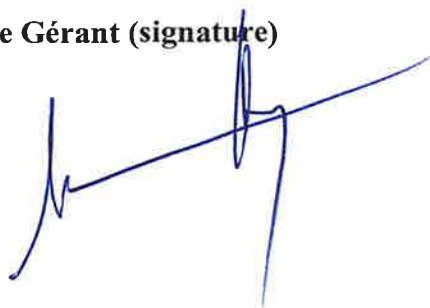
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 mars 2025**

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Signature
M. Marc APPFEL	
M. Eric APPEL	
Mme Cristelle APPFEL	

Certifiés sincères et véritable la présente feuille de présence.

Le Gérant (signature)



Initiales sur toutes les pages